

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président du Comité Technique,
Mesdames, Messieurs,

D'abord, l'UNSA Services Judiciaires vous souhaite la bienvenue. Nous n'avons pu être présent lors de votre installation le 22 septembre dernier, en raison du congrès national de notre organisation syndicale qui se déroule tous les 4 ans, et nous n'avons pas encore eu l'occasion de nous présenter lors d'une rencontre protocolaire que vous ne manquerez sûrement pas d'organiser avec chacune des organisations syndicales.

Le "dialogue social" évoque beaucoup de choses : "une communication loyale et transparente, conduite par la volonté d'échanger, de dialoguer et d'écouter les propositions des organisations professionnelles représentatives", nous espérons qu'il évoque la même chose pour vous.

L'UNSA SJ a toujours cette sensation, que dans notre pays, quel que soit les gouvernants, le dialogue social n'est pas naturel : On en parle beaucoup plus qu'on ne le pratique !

Les dernières instances de concertation au niveau national qui se sont réunies le prouvent encore :

Lors des derniers CTSJ (Comité Technique des Services Judiciaires), avec l'annonce, enfin ! de la publication de décrets relatifs à la mise en oeuvre du protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) au bénéfice des greffiers et directeurs, -protocole issu de la concertation syndicale au niveau de la fonction publique, avec des mesures qui devaient être mises en place dès le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2017 ...-

Est-ce respecter le dialogue social, que d'attendre fin 2017 pour appliquer ces mesures ?

Est-ce respecter le dialogue social, que de décaler d'un an des mesures de gains indiciaires liés au PPCR qui devaient être applicables sur 3 ans de 2018 à 2020 ?

Lors du dernier CTM (Comité Technique Ministériel), avec son instrumentalisation et son utilisation comme une chambre d'enregistrement qui a conduit les organisations syndicales représentants près de 90 % des fonctionnaires du Ministère de la Justice à boycotter cette instance. Et toujours ce sentiment de monologue dirigé par l'Elysée et Matignon où tout est déjà défini préalablement !

Est-ce encore respecter le dialogue social ?

Sur la grève du 10 octobre 2017 :

La mobilisation des agents de la Fonction Publique a été significative et réussie !

Partout, dans tout le pays, les manifestations ont rassemblé des agents publics en grand nombre pour dire NON au gel du point d'indice, au rétablissement du jour de carence, à une compensation de la CSG au rabais et à la stigmatisation des agents publics.



Membre de l'EUR

UNSA Services Judiciaires (CA Aix en Provence et Nîmes)

TGI Marseille - 6 rue Joseph Autran 13006 MARSEILLE

Téléphone : 04.91.15.54.67 / 06.46.14.21.91

Courriel : synd-uns-sj.ca-aix-en-provence@justice.fr - Site régional : <http://www.unsa-sj-aix-nimes.fr/>

S'agissant du ressort de la Cour d'appel, la forte mobilisation des services judiciaires traduit, au-delà de son adhésion aux revendications nationales, la profonde lassitude des agents qui travaillent continuellement en sous-effectif et avec trop peu de moyens. Ce n'est pas un hasard si dans les services pénaux le nombre de grévistes a été les plus important. Au TGI de Marseille : 130 fonctionnaires manquaient à l'appel ce jour-là dans la juridiction, soit près de la moitié des effectifs. Au service de l'exécution des peines, service ô combien en souffrance, aucun fonctionnaire du service n'était présent. Aucun.

On le sait, la grève est le baromètre du malaise social et professionnel et dans toutes vos juridictions, il est grand.

Entendez-le.

Ce malaise vous dit que les fonctionnaires sont usés et fatigués. Il vous dit que les conditions de travail sont difficiles, et chaque jour un peu plus. Il vous dit qu'au dévouement et à l'abnégation des fonctionnaires est en train de faire place la fatigue et le découragement.

Nous espérons au sein de cette Cour un véritable et réel dialogue social, les cartes sont entre vos mains.

En dehors des points qui seront évoquer tout au long de ce CTSD, l'UNSA SJ souhaite terminer sa déclaration en évoquant le télétravail.

En effet, de nombreux collègues ont manifesté leur intérêt sur ce mode d'organisation du travail. Un décret paru en février 2016 en définit les conditions et les modalités de mise en oeuvre, mais, tout comme pour le dialogue social, on en parle beaucoup, mais sa mise en oeuvre semble difficile.

Un expérimentation est menée au sein des services parisiens de l'administration centrale du Ministère de la justice, à quand une extension aux services judiciaires ?

Vos représentants UNSA SJ
Patricia CHERON, Anaïs DOMINGUEZ
Isabelle FERNANDEZ



Membre de l'EUR

UNSa Services Judiciaires (CA Aix en Provence et Nîmes)

TGI Marseille - 6 rue Joseph Autran 13006 MARSEILLE

Téléphone : 04.91.15.54.67 / 06.46.14.21.91

Courriel : synd-unsj-ca-aix-en-provence@justice.fr - Site régional : <http://www.unsa-sj-aix-nimes.fr/>